

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment l'Article

L2125-1,

Vu la Délibération n°VA\_DEL2016\_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant l'arrêté N°2020-27593 en date du 17 août 2020 concernant les travaux de raccordement électrique par l'entreprise DS TRAVAUX, pour le compte d'ENEDIS, rue des Fusillés au droit du N°46.

Considérant que ces travaux ne sont pas terminés,

**N° 2020 – 27679.**

**ARRETONS**

**Article 1.**

Notre arrêté N°2020-27593 en date du 17 août 2020 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 16 octobre 2020. Les autres articles de notre arrêté N°2020-27593 restent inchangés.

**Article 2.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 3.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de LEZENNES rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise DS TRAVAUX – ZA du Moulin 27, rue d'ENNEVELIN659710 AVELIN.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ

le 14 septembre 2020,

Maire

Gérard CAUDRON,

Affiché le : 17 août 2020